

TERRES PUBLIQUES PROVINCIALES.

seulement sont sous culture; plus de 20,000,000 d'acres d'excellent sol arable attendent la charrue. Ontario a trois fois et demie la superficie des Iles Britanniques et une fois et demie celle du Texas. De l'est à l'ouest, ses frontières sont à 1,000 milles d'intervalle et du nord au sud, l'on mesure 1,075 milles. La construction récente de voies ferrées et de routes de colonisation ont rendu accessibles d'immenses étendues de terres arables et de forêts vierges dans l'Ontario septentrional.

Dans les régions du nord et du nord-ouest de l'Ontario, des prêts sont consentis aux colons. Le maximum de ces prêts est de \$500, l'intérêt est à six p.c. par an, les conditions et le terme de remboursement sont fixés par le Commissaire des Prêts. Le gouvernement d'Ontario considère avec une extrême bienveillance toutes les propositions d'emprunt émanant de colons de bonne foi, désireux de réussir et invite ceux-ci à s'adresser, dans ce but, soit aux différents Agents des Terres, soit directement au Commissaire des Prêts aux Colons, Edifices du Parlement, à Toronto.

Tous les militaires de retour de la guerre qui désirent se consacrer à la culture du sol, seront envoyés à la Ferme expérimentale du gouvernement, à Monteith, où on leur enseignera les notions d'agriculture pratique se rapportant aux conditions de culture spéciales au nord de l'Ontario. Ceux qui désirent apprendre l'élevage des volailles ou l'arboriculture, recevront cet enseignement à titre gratuit dans les institutions publiques de la province. Aussitôt qu'ils seront prêts à s'établir, on leur attribuera un lot de quatre-vingts acres, dont dix acres auront été préalablement défrichés: on leur fournira les outils et machines agricoles nécessaires, ainsi que des bêtes à cornes, volailles, etc., en nombre et valeur à déterminer par l'autorité compétente, mais ne devant pas excéder \$500. Cette avance sera remboursable en vingt ans, à six pour cent, mais aucun versement ni sur le capital, ni sur l'intérêt, ne sera exigé durant les trois premières années. Cinq ans après leur prise de possession et sur justification de l'accomplissement de certaines conditions, ils recevront un titre de propriété définitif.¹ En Colombie Britannique, il existe de vastes étendues de terres gratuites. Tout sujet britannique chef de famille, une veuve, une femme seule âgée de plus de dix-huit ans et subvenant elle-même à ses besoins, une femme abandonnée par son mari ou laissée par lui sans aide pécuniaire pendant deux ans, un célibataire de plus de dix-huit ans, ou tout étranger manifestant son intention de se faire naturaliser, peut choisir gratuitement un lot de 160 acres des terres publiques disponibles, c'est-à-dire non attribuées, non réservées et non occupées par les Indiens. Les droits à payer sont les suivants: \$2 pour l'inscription, \$2 pour le certificat d'amélioration et \$10 pour le titre de concession. Environ 200,000,000 d'acres de terre sont vacantes, dont 90,000,000 d'acres ont été placées en réserve; celles-ci ne peuvent être vendues, mais sont à la disposition des nouveaux colons.

Le gouvernement de la Colombie Britannique se propose de mettre en état de culture une superficie considérable des terres de cette province,

¹Pour plus de détails, s'adresser au Ministre des Terres, Forêts et Mines, Edifices du Parlement, Toronto, Ontario.